



OFFICE OF THE COMMISSIONER
FOR HUMAN RIGHTS

BUREAU DU COMMISSAIRE
AUX DROITS DE L'HOMME



Strasbourg, le 4 mars 2003

CommDH(2003) 5
Version originale

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME,
M. ALVARO GIL-ROBLES
SUR SA VISITE EN FEDERATION DE RUSSIE
(TCHETCHENIE et INGOUCHIE)
du 10 au 16 février 2003**

à l'attention du Comité des Ministres
et de l'Assemblée Parlementaire

Introduction

Je me suis rendu en Fédération de Russie du 10 au 16 février 2003, entamant ainsi une nouvelle visite à Moscou, en République tchétchène et en Ingouchie. J'étais accompagné du Directeur de mon Bureau, M. Christos Giakoumopoulos, et des membres du Bureau, MM. Alexandre Guessel et Grégory Mathieu. Le Directeur des Affaires politiques, M. Marc Scheuer s'est joint à nous pour une partie de cette visite. Durant mon voyage, j'ai été par ailleurs accompagné par M. Stanislav Iliasov, Ministre fédéral pour la reconstruction de la Tchétchénie et par M. Abdul-Khakim Sultygov, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour la défense des droits et libertés de l'homme en République tchétchène, que je tiens à remercier pour leur coopération, leur disponibilité et leur accueil chaleureux. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont permis d'organiser cette visite dans les meilleures conditions, à commencer par les représentants de l'Administration présidentielle, en particulier M. Sergueï Yastrjembky, Conseiller du Président de la Fédération de Russie et les membres de son équipe, ainsi que les représentants du Ministère des Affaires étrangères. Je tiens à exprimer ma gratitude au Président de la République d'Ingouchie, M. Murad Ziazikov, qui m'a accompagné dans les visites des camps de personnes déplacées dans un esprit de franchise, de sincérité et d'amitié. Je remercie également tous mes interlocuteurs à Moscou, en Tchétchénie et en Ingouchie d'avoir bien voulu m'accorder de leur temps précieux.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai considéré que la gravité de la situation des droits de l'homme en Tchétchénie méritait une action prioritaire de la part du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. J'ai essayé d'instituer un dialogue permanent avec les plus hautes autorités russes et les autorités locales tchétchènes. En février – mars 2001 et ensuite en février 2002 je me suis adressé aux autorités fédérales et notamment au Procureur général de la Fédération de Russie, M. Oustinov, pour lui faire part de mes vives inquiétudes sur la situation d'insécurité et d'impunité. Tenant compte de la réponse de la Prokuratura Générale, ainsi que des informations qui m'ont été fournies par les ONG russes, y compris par Mémorial, j'ai adopté la Recommandation 1/2002 relative à certains droits devant être garantis lors de l'arrestation et de la détention des personnes à la suite des opérations dites de «nettoyage» en République Tchétchène de la Fédération de Russie.

Toutefois, n'ayant pas reçu de réponse adéquate à la Recommandation susmentionnée et continuant à recevoir des informations très alarmantes depuis la République tchétchène, j'ai décidé de m'y rendre de nouveau, afin de pouvoir constater la situation sur place et de procéder aux évaluations des changements intervenus depuis ma dernière visite.

I. Insécurité et impunité

1. L'insécurité et l'impunité demeurent les principaux problèmes en Tchétchénie.
2. Le fléau de l'insécurité se traduit, avant tout, par des nombreuses disparitions de personnes. Selon les chiffres communiqués par la Prokuratura fédérale près de 1.500 personnes ont été portées disparues au cours des trois dernières années en Tchétchénie, 2.000 selon l'ONG «Mémorial ». Environ 600 personnes ont été retrouvées mais pas toujours vivantes.
3. Au lieu de s'améliorer, la situation s'est détériorée au cours des derniers mois. Le jour même de ma visite à Grozny, deux fonctionnaires du ministère des finances avaient disparu et une manifestation avait été organisée par leurs collègues devant les locaux de l'administration locale. Quelques jours auparavant, les corps de plusieurs personnes disparues avaient été retrouvés dans un piètre état, dans la vallée d'Argoun, non loin de Grozny. Cette recrudescence des disparitions est attribuée selon les uns à une volonté de venger aveuglement les actes terroristes du théâtre à Moscou ; selon les autres à une volonté de déstabiliser le processus politique du referendum projeté. En effet, si l'on ne peut exclure qu'un certain nombre de ces disparitions soient le fait des combattants tchétchènes, de crimes crapuleux ou des règlements de comptes entre clans, on ne peut non plus nier que dans des cas nombreux et fréquents ces disparitions soient le fait d'éléments incontrôlés des forces fédérales. Les témoignages poignants de parents de disparus que j'ai moi-même écoutés dans les locaux de «Mémorial » à Grozny et dans les camps des personnes déplacés en Ingouchie, ainsi que d'autres témoignages de personnes arrêtées et ensuite relâchées qui m'ont été rapportés par des ONG (dont certains ont trouvé un écho dans la presse européenne la veille de mon arrivée en Tchétchénie) sont effroyables et accablants. Des personnes continuent de disparaître après leur interpellation par les autorités lors d'un contrôle d'identité aux nombreux postes de contrôle (block posts) ou lors d'opérations anti-terroristes dites « ciblées ».
4. En fait, quelles que soient les raisons de ces disparitions, elles mettent en évidence, de la manière la plus cruelle qui soit, l'absence dramatique de l'état de droit.
5. Certes, quelques progrès ont été réalisés, tant sur le plan normatif que dans la pratique. Ainsi, l'ordre 80 du Général Moltensky imposant l'identification claire des unités militaires qui opèrent de nuit en Tchétchénie a été décrété en mars 2002, après le séminaire organisé par mon Bureau à Strasbourg (26-27 novembre 2001). Le Bureau du Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour la défense des droits et libertés de l'homme en République tchétchène, auquel sont rattachés les experts du Conseil de l'Europe, coopère souvent avec la Prokuratura et contribue aux enquêtes pénales concernant les disparitions comme dans la récente affaire des corps retrouvés près d'Argoun. La Prokuratura semble exiger un strict respect de la loi dans les cas où elle est présente lors des arrestations et les autorités fédérales m'ont signalé avoir constaté de nombreuses violations de la légalité lors de ces opérations. Enfin, la création du nouveau Ministère de l'Intérieur avec des compétences en matière de police devrait permettre de réduire l'activité de l'armée fédérale.

6. Cependant, les quelques progrès réalisés sont manifestement insuffisants :

- l'ordre du Général Moltenskoy est resté en grande partie lettre morte ;
- aucune autorité n'a été en mesure de m'indiquer si des mesures normatives avaient été prises pour mettre en place des unités mixtes de la Prokuratura civile et de la Prokuratura militaire chargées de contrôler les arrestations menées par l'armée, comme exigé dans la CommDH/Rec(2002)1;
- la coopération de la Prokuratura avec le Bureau du Représentant du Président de la Fédération de Russie pour la défense des droits et libertés de l'homme en Tchétchénie, M. Sultygov, reste plutôt sporadique ; de même, la coopération avec les ONG actives en Tchétchénie est fortement troublée par un manque mutuel de confiance ;
- la Prokuratura civile ou militaire manque souvent des moyens juridiques et matériels pour mener une enquête efficace ; la législation en vigueur ne permet pas le contrôle complet des opérations de l'armée et des moyens techniques lui font parfois défaut ;
- les enquêtes menées aboutissent rarement à des mises en accusation ou à des condamnations, ce qui crée un sentiment d'impunité et d'injustice insupportable pour les parents des victimes dont j'ai pu mesurer le désarroi face à ce phénomène lors de mes nombreux contacts dans les camps des personnes déplacées.

7. Je me suis entretenu à ce sujet avec les autorités militaires et avec le Procureur de la République Tchétchène, M. Kravchenko, qui m'ont assuré de faire leur possible pour améliorer la situation. A mon sens, il y a une certaine marge pour accroître les performances et l'efficacité des autorités en la matière et le Conseil de l'Europe pourrait avoir un rôle important dans la formation du personnel civil et militaire.

8. Cependant, les faibles résultats obtenus par les autorités en ce qui concerne les disparitions ne sont pas seulement dus à un manque de formation ou au manque des moyens juridiques et techniques signalé ci-dessus ; ils sont aussi - parfois - dus à une absence de détermination et de volonté politique.

9. J'ai exigé lors de mes entretiens à Moscou qu'un message clair soit adressé, de la part des plus hautes autorités fédérales, aux autorités qui opèrent en Tchétchénie pour mettre fin aux disparitions, aux abus et à l'impunité.

10. Ce message devrait en outre s'accompagner par une série de mesures minimales relatives à :

- l'application sans faille et sans exception de l'ordre du général Moltenskoy ;
- la diminution des contrôles aux block posts ;
- la présence obligatoire des autorités civiles lors de toutes les opérations visant l'arrestation des civils ;
- la réglementation de la mise en place et du fonctionnement des unités mixtes de la Prokuratura civile et de la Prokuratura militaire ;
- la poursuite et, le cas échéant, la condamnation des responsables des disparitions et d'autres crimes, quels qu'en fussent les auteurs et leurs fonctions éventuellement officielles.

11. Ces éléments ne sont pas nouveaux et ce n'est pas la première fois que je m'adresse aux autorités en leur demandant de prendre des mesures pour combattre l'insécurité et

l'impunité. En dernier lieu, la Recommandation 1/2002, à laquelle je n'ai toujours pas eu de réponse satisfaisante, soulève la plupart d'entre eux.

12. A cet égard, j'ai pris connaissance des déclarations faites à la presse par le Président Poutine à l'issue du Conseil de sécurité du 25 février 2003, selon lesquelles il convient de revoir le fonctionnement des block posts, voire les réduire, et respecter scrupuleusement les règles portant sur l'activité des forces fédérales, notamment en ce qui concerne la présence du Procureur lors des opérations d'arrestation et de contrôle.
13. En effet, il est urgent que les autorités rétablissent l'état de droit en mettant en application le droit russe. Comme me l'ont affirmé plusieurs personnes dans les camps, ils doivent avoir le droit «en tant que citoyens russes, de bénéficier de toutes les garanties légales dont bénéficient les citoyens russes ». Tant que ceci n'est pas assuré, l'arbitraire, l'insécurité, la peur et l'impunité continueront à déstabiliser et à compromettre tout processus politique et toute tentative de reconstruction.

II. Mise en place d'institutions politiques de dialogue

14. Il suffit de rencontrer des familles établies à Grozny, dans des situations d'une extrême précarité, et d'autres, résidant depuis presque quatre ans dans les camps des personnes déplacées, pour se rendre compte qu'après dix ans de guerre, d'exactions et d'incertitudes, la population tchétchène est à bout de souffle. Cette fatigue et le désespoir qu'elle génère ne se manifestent plus que par un profond désir de paix et par l'espoir d'un avenir de vie normale. Dès ma première visite en Tchétchénie, j'ai affirmé que seul un règlement politique – et non militaire – pourrait sortir la population tchétchène de l'impasse. Aujourd'hui, plus que jamais, il est urgent de mettre fin au régime des armes et d'assurer un régime civil avec une légitimité politique.
15. Les autorités fédérales russes ont choisi la voie d'un referendum pour sortir du cercle vicieux de la violence militaire et il ne m'appartient pas de me prononcer sur l'opportunité ou sur le momentum de ce referendum.
16. Il m'appartient en revanche de souligner que la population tchétchène doit se voir garantir le droit de s'exprimer librement et en connaissance de cause lors de ce processus. D'ailleurs, pour que ce referendum soit une contribution positive au processus de paix, il faut que la population tchétchène, elle-même, puisse se l'approprier en y voyant le début de son propre avenir politique.
17. D'emblée, il faut constater que les conditions dans lesquelles le referendum se prépare sont assez difficiles. L'insécurité constatée ci-dessus rend les déplacements périlleux notamment pour les personnes déplacées en Ingouchie ; l'omniprésence de l'armée constitue un élément de pression psychologique sur le corps électoral ; enfin, la campagne et le débat politique autour du referendum et de ses enjeux n'a pas – encore – eu l'envergure qu'on aurait pu souhaiter.
18. En ce qui concerne le droit de s'exprimer des Tchétchènes, les autorités de Grozny m'ont expliqué que la loi en vigueur ne prévoit pas la possibilité de voter pour les citoyens de la Tchétchénie installés dans les camps de personnes déplacées dans l'Ingouchie voisine ; en effet, selon cette loi, l'élection ne peut avoir lieu que sur le territoire de la Tchétchénie. Cette position me semble excessivement formaliste. Si la loi exclut le vote des Tchétchènes installés depuis longtemps dans d'autres républiques

de la Fédération de Russie (la «diaspora tchétchène »), on ne saurait l'interpréter de manière à exclure aussi du vote ceux qui se sont réfugiés provisoirement dans les régions voisines pour échapper aux horreurs de la guerre. Le vote des personnes déplacées en Ingouchie me semble ainsi être une exigence minimale. D'ailleurs, faciliter l'exercice du droit de vote de cette population doit être une tâche essentielle de l'administration électorale soucieuse de garantir une expression représentative de toutes les tendances. Aussi bien M. Iliasov que M. Kadirov ont publiquement accepté ma proposition de permettre aux personnes déplacées en Ingouchie de voter dans les camps – et non à la frontière de la République Tchétchène, comme initialement envisagé. Il est important que cet engagement soit respecté. En effet, la solution obligeant les personnes déplacées à se présenter à la frontière et à se soumettre au contrôle de l'armée pourrait dissuader plusieurs d'entre elles. Le Président de l'Ingouchie, M. Ziazikov, m'a aussi assuré qu'il autoriserait l'ouverture de bureaux de vote sur le territoire ingouche.

19. Voter librement présuppose être bien informé des enjeux du referendum. J'ai constaté que des copies du projet de Constitution et du projet des lois électorales soumises au référendum étaient disponibles (en russe et en tchétchène) dans tous les endroits où je suis allé à Grozny, ainsi que dans les camps des personnes déplacées en Ingouchie. Cependant, la distribution du texte du projet de Constitution n'équivaut pas à une campagne et force est de constater que le véritable débat public ne s'est amorcé que très récemment, pendant ma visite, lors d'un débat télévisé regroupant autour de la même table des représentants de l'administration présidentielle, des ONG et M. Maïgov, représentant dernièrement nommé de M. Maskhadov. J'espère sincèrement que ce débat sera poursuivi et que les obstacles formels à une campagne contre les textes proposés (tenant principalement au fait que le délai pour constituer un groupement faisant campagne pour un vote négatif aurait expiré) pourront être surmontés.
20. En tout état de cause, il est essentiel que la liberté d'expression de la population tchétchène soit pleinement assurée non seulement avant mais aussi après le referendum projeté, qui n'est qu'un début et ne peut en aucun cas constituer seul une réponse adéquate aux problèmes posés par le conflit tchétchène. Si le projet de Constitution est adopté, la liberté d'expression ainsi que le respect scrupuleux de la liberté d'association et de la liberté de créer des partis politiques deviendra, en vue des élections présidentielles et législatives, l'élément clé du processus de reconstruction. Or, il est primordial qu'aucune fraction, clan ou parti ne puisse s'approprier ce processus mais que toutes les tendances politiques puissent y participer. A cet égard j'ai pris bonne note des déclarations faites par MM. Sultygov et Ziazikov à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, je me félicite d'apprendre que, dans la même optique, une réflexion sur une possible amnistie est entamée. Il s'agit là d'un autre domaine où le Conseil de l'Europe pourrait offrir son assistance d'expertise et de conseil.
21. Je ne saurais clore ce chapitre sans une réflexion qui concerne les répercussions du conflit tchétchène sur l'ensemble de la société russe : depuis les événements tragiques du théâtre de Moscou, je ne cesse de recevoir des informations alarmantes concernant le traitement discriminatoire subi par des Tchétchènes en dehors de la Tchétchénie et notamment à Moscou, où les personnes d'origine caucasienne seraient contrôlées ou interpellées à plusieurs reprises sans autre raison apparente que celle de leur origine. J'ai soulevé cette question lors de mes discussions avec la Prokuratura générale qui m'a assuré que des mesures étaient en train d'être prises pour faire face à ce phénomène. Cependant, des soldats d'origine tchétchène de l'armée fédérale ont saisi l'occasion de ma présence dans leurs caserne pour se plaindre que leurs parents sont fréquemment

interpellés par la police à Moscou, soupçonnés, sans raison plausible, de soutenir ou de préparer des actes terroristes, alors qu'eux-mêmes « combattent pour la Russie ». Je crains que l'attitude des autorités ne trahisse un problème social plus grave et plus profond et que la prolongation du conflit armé ne soit désormais qu'un terrain fertile pour le développement d'un sentiment généralisé « anti-tchéchène », qui pourrait générer des problèmes de toute autre nature et compromettre à long terme les efforts de normalisation. Or, un processus démocratique transparent, fondé sur la liberté d'expression, la liberté des médias et la liberté d'association - y compris la liberté de former des partis politiques -, pour toutes les tendances, est la meilleure garantie contre ce risque. Il appartient aux autorités russes de faire en sorte que leurs démarches soient à la hauteur des attentes de la population tchéchène et au profit de la société russe dans son ensemble.

III. Amélioration des conditions matérielles de vie en Tchétchénie

22. Pour qu'il y ait un véritable dialogue politique, il faut en finir avec la peur et aussi mettre fin à la précarité qui caractérise depuis des années la vie quotidienne en Tchétchénie. En d'autres termes, la solution politique passe non seulement par des garanties effectives pour la sécurité de la personne mais aussi par la création de perspectives de vie normale. Il s'agit bien là d'une question portant sur le droit à des conditions de vie humaines, à un logement adéquat, à un travail, à l'enseignement, à la santé, bref à tous ces éléments qui composent le droit au respect de la dignité de la personne humaine.
23. Les conditions matérielles à Grozny et ailleurs en Tchétchénie s'améliorent, certes, notamment en ce qui concerne la mise en place d'écoles et de transports publics. Cependant ce développement est trop élémentaire et trop lent pour que ceux qui s'y établissent puissent avoir un véritable projet de vie. La vie économique est quasiment inexistante, à l'exception du nord de la Tchétchénie où la production agricole est toujours active. Grozny demeure une ville en ruines, ce qui pèse lourdement sur tout un chacun.
24. Pour ceux qui rentrent à Grozny, des centres d'accueil ont été construits. Ceux que j'ai visités étaient généralement en bon état tout en étant manifestement surpeuplés. J'ai également visité des centres d'accueil en construction qui, une fois achevés, pourraient accueillir très dignement quelques familles de personnes déplacées.
25. Cependant ces centres sont manifestement insuffisants pour accueillir les quelques 80.000 personnes qui sont toujours en Ingouchie, dans les camps ou hébergés dans des familles (dans le « secteur privé »), même si les conditions de sécurité s'amélioraient.
26. Pendant les derniers mois de 2002, plusieurs camps de personnes déplacées en Tchétchénie mais aussi en Ingouchie ont été fermés. Les autorités m'ont assuré qu'aucun camp n'a été fermé par la force et que leurs habitants les ont quittés volontairement pour rentrer à Grozny. Les personnes déplacées et les ONG m'ont, de leur côté, confirmé qu'à l'approche de l'hiver, la menace de coupure de l'approvisionnement en gaz aurait été à l'origine du départ des personnes déplacées et de la fermeture de certains camps. J'ai moi-même constaté qu'après la fermeture des camps, plusieurs personnes ne rentraient pas s'installer en Tchétchénie comme le prétendaient les autorités mais cherchaient refuge en dehors de la Fédération de Russie.

27. Ainsi, lors de ma visite officielle en Pologne en novembre 2002 j'ai rencontré, dans un centre d'accueil de demandeurs d'asile, plusieurs personnes qui venaient de la Tchétchénie et que j'avais rencontrées lors de mes précédentes visites dans un camp à Znamenskoe. Les demandeurs d'asile m'ont bien indiqué qu'ils venaient de quitter leur camp, fermé par les autorités russes et qu'ils n'envisageaient pas de rentrer à Grozny.
28. Compte tenu de l'absence d'infrastructures susceptibles d'accueillir des personnes qui rentreraient à Grozny, il est impératif que les camps d'Ingouchie ne soient pas fermés. Le Président de l'Ingouchie, M. Ziazikov, m'a assuré qu'aucun camp ne sera fermé et qu'aucune personne ne sera forcée de rentrer en Tchétchénie contre son gré.
29. Cet engagement du Président Ziazikov, dont je me félicite et prends bonne note, est d'autant plus important que la reconstruction à Grozny semble être une opération longue. Le plan actuel de reconstruction prévoit le versement d'indemnités pour dommages matériels dus à la guerre, mais le rythme est lent et le processus prendra, selon les estimations les plus optimistes des autorités, six ou sept ans.
30. L'action de reconstruction est compliquée davantage par de graves problèmes de corruption, mis en lumière récemment par la Cour des comptes de la Fédération de Russie, qui constate qu'une fraction seulement de l'aide accordée par le Gouvernement arrive effectivement aux destinataires.
31. Les autorités russes pourraient avoir besoin d'une aide internationale pour la reconstruction de Grozny et pour la mise en place d'infrastructures nécessaires pour le développement d'une vie économique. En effet, le Ministre Iliasov m'a indiqué son intérêt pour une telle aide.
32. A n'en pas douter, la reconstruction, avec le rétablissement de l'état de droit et la mise en place des institutions de dialogue politique, constitue le troisième pilier de la solution du conflit tchétchène et à ce titre mérite un soutien. Cependant, tant que les réseaux de corruption ne seront pas démantelés, une aide internationale ne sera guère efficace. En outre, les projets de reconstruction devraient viser toutes les couches de la société tchétchène, sans quoi le processus sera entaché de discrimination et nourrira les convoitises et les déceptions plutôt que d'apaiser les esprits. Les autorités pourraient utilement recourir à l'expérience et à l'assistance des organisations internationales – y compris de certaines ONG - et des organisations humanitaires actives dans la région du Nord Caucase pour développer des programmes de reconstruction. A cet égard, les informations que j'ai reçues de la part de certaines organisations humanitaires concernant des difficultés rencontrées, notamment en matière de sécurité (le chef de la mission des Médecins sans frontières a disparu sans nouvelles depuis plus de six mois au Daguestan), pour mener à bien leurs propres activités sont très inquiétantes. En revanche, j'ai pris acte avec intérêt d'un projet en cours visant la construction de centres d'accueil et de formation pour des combattants qui déposeraient les armes. Ce type de projets, qui favorise la réconciliation et l'intégration et vise à donner un projet de vie à des gens qui n'ont connu depuis des années que la guerre et la violence mérite d'être poursuivi.
33. La reconstruction seule n'apportera cependant aucune paix et aucune solution. Elle devra être accompagnée de mesures concrètes et efficaces garantissant la sécurité,

mettant fin à l'impunité et instaurant une véritable société démocratique, fondée sur la liberté d'expression et la liberté d'association.

Conclusion

34. Bien que chaque composante de la solution du conflit tchéchène soit délicate et difficile et que les chances de succès soient diversement évaluées par les uns et les autres, les droits de la population de la Tchétchénie, depuis longtemps – trop longtemps - isolée, déstabilisée, menacée dans son existence et piégée dans une guerre, méritent un effort de tous les instants. La violence des armes et les violations des droits de l'homme, qu'elles soient le fait des combattants tchéchènes ou des autorités, doivent cesser.
35. Il appartient aux autorités russes de mener le processus de rétablissement de la sécurité et de l'état de droit avec la diligence et la détermination qu'il mérite. En effet, plus de trois ans après la première visite du Commissaire en Tchétchénie, les problèmes relevés continuent à exister avec la même intensité.
36. Il est d'ailleurs toujours nécessaire de mener une action simultanée sur trois fronts :
 - assurer la sécurité des personnes et renforcer l'état de droit et le respect des droits de l'homme ;
 - développer les institutions capables de mener un dialogue politique pour sortir de l'impasse de la guerre ;
 - améliorer les conditions matérielles de la vie en Tchétchénie et offrir, à moyen terme, une perspective de développement à la population.
37. Selon les autorités fédérales russes, le referendum qu'elles ont décidé d'organiser le 23 mars 2003 vise à rétablir une certaine légitimité d'un pouvoir civil en Tchétchénie. Si, par principe, la perspective de faire céder aux autorités civiles le pouvoir que détiennent aujourd'hui les armes est une perspective en soi positive, le succès d'une telle opération présuppose des garanties effectives pour les droits de l'homme, un dialogue ouvert à tous les acteurs et à tous les courants de la vie politique en Tchétchénie, ainsi qu'une perspective d'avenir économique pour la population. Sans une approche globale et intégrée de ces trois éléments, le processus ne pourra pas aboutir à une paix durable.

Alvaro GIL ROBLES
Commissaire aux Droits de l'Homme

A N N E X E**PROGRAMME****Lundi, 10 février**

- 17h30** Arrivée à l'aéroport de Moscou
- 19h30** Rencontre avec des Organisations non-gouvernementales (ONG)

Mardi, 11 février

- 10h00** Rencontre avec le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour les droits et libertés de l'homme en République de Tchétchénie, M. Soultigov
- 12h00** Rencontre avec le Président de la Commission pour les affaires internationales de la Douma d'Etat, M. Rogozine
- 15h00** Rencontre avec la Présidence en exercice de l'Union européenne et le Chef de mission de l'Union européenne
- 16h00** Rencontre avec le Représentant-adjoint du Président de la Fédération de Russie pour le district fédéral sud de la Fédération de Russie, M. Korobeinikov
- 19h00** Départ pour Mineralnie Vodi en compagnie du Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour les droits et libertés de l'homme en République de Tchétchénie, M. Soultigov et du Ministre fédéral pour la reconstruction de la Tchétchénie, M. Ilyasov

Mercredi, 12 février

- 06h00** Départ pour Grozny
- 10h00** Rencontre avec le Chef de l'Administration de la République de Tchétchénie, M. Kadyrov, le Ministre fédéral pour la reconstruction de la Tchétchénie, M. Illyasov, le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour les droits et libertés de l'homme en République de Tchétchénie, M. Soultigov, le Procureur de la Tchétchénie, M. Kravtchenko et le Chef de la Commission électorale tchéchtène
- 13h00** Visite des centres d'habitation provisoires en compagnie du Maire de Grozny
- 16h00** Départ pour la base militaire du Régiment 46 à Grozny
- 16.30** Rencontre avec le Commandement du Régiment
- 17h30** Rencontre avec le bataillon composés de soldats d'origine tchéchtènes

18.00 Conférence à l'attention des militaires basés à Grozny
Nuitée à Grozny

Jeudi, 13 février

9h00 Rencontre dans les locaux de l'ONG Mémorial à Grozny

10h15 Départ pour la République d'Ingouchie

11h45 Accueil par le Premier Ministre de l'Ingouchie

12h00 Visite de plusieurs camps de réfugiés en compagnie du Président de la République d'Ingouchie, M. Ziazikov

16h 30 Départ pour Moscou

Vendredi, 14 février

10h00 Rencontre avec le Conseiller pour l'Information du Président de la Fédération de Russie, M. Yastrjembski

14h00 Rencontre avec le Premier Procureur général adjoint de la Fédération de Russie, M. Birukov et le Procureur général adjoint de la Fédération de Russie, M. Fridinsky

Samedi, 15 février

10h00 Rencontre avec le Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Ivanov

12.00 Rencontre avec le Cheikh Mufti de la Russie, M. Gainudin et plusieurs autres dignitaires musulmans dont le Mufti de la Tchétchénie

Dimanche, 16 février

Départ de Moscou